

<p><b>Convocation :</b> 6 décembre 2019 <b>Affichage :</b> 6 décembre 2019</p>	<p>Le onze décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, Le conseil municipal, légalement convoqué et par écrit, en réunion ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Florence BOULAY, le Maire.</p>
<p><b>Membres :</b></p> <p><b>En exercice :</b> 28</p> <p><b>Présents :</b> 20</p> <p><b>Votants :</b> 23</p>	<p><b>Étaient présents :</b> Florence BOULAY, Pascal LECCEUR, Patrick LESELLIER, Franck LECOQ, Mickaël GROHAN, Brigitte MARIE, Christel BARASSIN, Nicolas MARIE, Philippe TOUCHARD, Isabelle DORTÉE, Monique FORTIN, Sandrine MAUPAS, Nadine DEVAUX, Sébastien GUILLOT, Magali DUPONT, Raïssa TAILLEUX, Benoît LEFÈVRE, Alain THEVENIAUD.</p> <p><b>Formant la majorité des membres en exercice,</b> le quorum étant atteint, le conseil municipal, peut donc valablement délibérer.</p> <p><b>Étaient absents représentés :</b> Sophie HUARD (pouvoir à Mickael GROHAN), Angélique DUBET (pouvoir à Nicolas MARIE).</p> <p><b>Étaient absents :</b> Didier JEANNE (excusé), Franck LAURENT, Philippe BERTHOU, Paul DÉCHAUFOUR (excusé), Christine PIERRE, Chantal LEBOUTEILLER (excusée), Christophe LACOUR, Romaric CHEMIN.</p> <p>Benoît LEFÈVRE a été nommé secrétaire de séance.</p>

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Le Maire ouvre la séance et demande si des observations sont à faire concernant le compte rendu du 25 novembre 2019 et celui de la séance du 17 octobre 2019 suite à la modification demandée.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour

- Acquisition terrain
- Demande d'aide sociale
- Demande DETR 2<sup>ème</sup> tranche
- Transport scolaire Collège Saint Martin de Fontenay 2020-2021
- Questions diverses.

Et demande le rajout de deux points :

- Tableau des effectifs
- Assistance maîtrise d'œuvre

Madame de Maire demande aux membres du conseil que la délibération concernant l'acquisition du terrain soit en séance huis clos selon l'article L.1112-1 du code civil et avec votre accord elle sera étudiée à la fin des questions diverses ainsi que la délibération de demande d'aide sociale (nominative)

### **DÉLIBÉRATION 2019-101 ACQUISTION TERRAIN (HUIS CLOS)**

Madame le Maire expose au conseil qu'une portion de la parcelle 294 ZC 366 qu'un compromis de vente a été signé en date du 25 novembre 2019 auprès de l'étude de Maître MICHELLAND notaire à St Sylvain. Ce terrain est situé au lieu-dit *La Fosse Poudreuse* et a été intégré dans les documents d'urbanisme de

Garcelles-Secqueville en tant qu'emplacement réservé dès la révision du Plan d'Occupation des Sols arrêtée le 11 janvier 1985. Le prix d'acquisition de ce terrain est de [REDACTED] ( [REDACTED] le mètre carré). Les frais d'acte, de division et de bornage seront à la charge de la commune. La clôture séparant la parcelle conservée par le vendeur sera à la charge de la commune.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2019 du montant nécessaire à l'acquisition

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- **Prend acte de la signature du compromis,**
- **Accepte le prix d'acquisition ci-dessus dénommé**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.**

### **DÉLIBÉRATION 2019-102 DEMANDE AIDE SOCIALE (HUIS CLOS)**

La commission d'action sociale s'est réunie le 11 décembre 2019, pour étudier une demande d'aide sociale pour la famille [REDACTED] sur une dette à hauteur de 1086.00 euros auprès du fournisseur d'électricité EDF. Compte tenu des éléments en sa possession, la commission soumet au conseil municipal la participation à hauteur de 300.00€ et qui sera versé directement auprès d'EDF.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés octroie à hauteur de 300€ d'aide et sera versée directement auprès du fournisseur EDF.**

### **DÉLIBÉRATION 2019-103 DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2<sup>ÈME</sup> TRANCHE**

Pour rappel, Madame le Maire avait rencontré Monsieur Stéphane GUYON, secrétaire général de la préfecture du Calvados dans le cadre du dossier « Réaménagement et extension de l'école primaire ». La commune nouvelle permet au projet de bénéficier de 40 % de subvention (au lieu de 30 % si les deux communes n'avaient pas créé la commune nouvelle) sur une dépense plafond annuelle de 1 200 000 € HT. Le phasage du dossier sur deux années permettra de renouveler la demande de subvention de 40 % pour 2020.

Les commissions *Finances* et *Urbanisme/travaux* ont travaillé ensemble sur le dossier. À ce jour, il s'avère que les travaux pour le réaménagement partiel de l'école primaire (dont notamment extension et mise aux normes du bloc sanitaire, création de rangements, fermeture du préau...), la construction de la cantine en liaison avec l'école maternelle (surface utile d'environ 270m<sup>2</sup> en liaison froide) et l'aménagement des accès peuvent être programmés.

Dans le cadre des règles attachées à l'éligibilité au titre de la DETR et de la DSIL et des plafonds de dépenses subventionnables, il est proposé de déposer, en 2020, le dossier suivant :

- Travaux et Équipements Scolaires :
  - Réaménagement partiel de l'école primaire (dont notamment extension et mise aux normes du bloc sanitaire, création de rangements, fermeture du préau...);
  - Construction de la cantine en liaison avec l'école maternelle (surface utile d'environ 270m<sup>2</sup> en liaison froide);
  - Aménagement des accès.

Le dossier correspondant doit parvenir aux services de l'État avant le 31 janvier 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser à Madame le Maire :

- À solliciter les subventions au titre de la DETR ;
- À signer toutes les pièces nécessaires.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité des présents et représentés Madame le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR et à signer toutes les pièces nécessaires.**

#### **DÉLIBÉRATION 2019-104 : ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE**

Suite aux remarques de la commission travaux et des remarques recueillies lors de la présentation aux différents acteurs, l'architecte propose en supplément à hauteur d'environ à 300 000.00€ HT.

Madame le Maire propose de faire appel à un assistant maîtrise d'ouvrage afin de respecter notre enveloppe initiale votée au projet. Après recherche, Monsieur COUTANCEAU propose un devis à hauteur de 19045.00 €HT.

Le coût de cette intervention sera inclus dans le budget.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés accepte ce devis et autorise Madame le Maire à signer la convention.**

#### **DÉLIBÉRATION 2019-105 : TRANSPORTS SCOLAIRES : TARIFICATION 2020-2021**

En vue de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, la Région interroge sur :

- La participation de la commune au niveau de la couverture financière
- Le montant de cette participation par collégien.

Pour rappel, les collégiens de Saint-Aignan-de-Cramesnil dépendent du syndicat du collège de Bretteville-sur-Laize et ceux de Garcelles-Secqueville du syndicat du collège de Saint-Martin-de-Fontenay.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés décide d'octroyer aucune participation.**

#### **DÉLIBÉRATION 2019-106 : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Avec l'arrivée de Mr ROCHER et le travail de mise en conformité des processus RH, nous soumettons le document unique « tableau des effectifs » à l'ensemble des membres du conseil présents et sera joint à la présente délibération.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés accepte le tableau des effectifs présenté.**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur GROHAN remercie les associations Anim.com et Garcelles en Fête pour leur investissement à la préparation des derniers événements.
- Monsieur LESELLIER informe que la procédure d'intégration des voiries et espaces verts des lotissements « Bois Garcelles II », « Résidence Le Stade » et « Bois Vallon1 » sera à l'ordre du jour du prochain bureau communautaire, le 19 décembre. L'intégration complète sera définitive après signature d'acte notarié.

- Monsieur Nicolas MARIE demande la dématérialisation de la facturation de la cantine
- Monsieur Nicolas MARIE informe qu'une société « Vérisure » prospecte actuellement dans la commune sans informer les mairies déléguées.
- Monsieur Philippe TOUCHARD demande que la balayeuse intervienne sur la partie de la piste cyclable, l'exploitant en a été informé.

**La date de la prochaine réunion n'est pas fixée.**

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h

<p align="center"><b>Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 11 décembre 2019</b></p>
---

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour copie certifiée conforme les jours mois et an sus-dits.

**DÉLIBÉRATION 2019-101 ACQUISITION TERRAIN (HUIS CLOS)**

**DÉLIBÉRATION 2019-102 DEMANDE AIDE SOCIALE (HUIS CLOS)**

**DÉLIBÉRATION 2019-103 DEMANDE DE SUBVENTION DE TR 2<sup>ÈME</sup> TRANCHE**

**DÉLIBÉRATION 2019-104 : ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE**

**DÉLIBÉRATION 2019-105 : TRANSPORTS SCOLAIRES : TARIFICATION 2020-2021**

**DÉLIBÉRATION 2019-106 : TABLEAU DES EFFECTIFS**